

Liens avec la Jeunesse



La municipalité organise un voyage pour les jeunes de Plachy-Buyon le **dimanche 30 août**.

Les inscriptions seront enregistrées au fur et à mesure de leur dépôt dans la limite des places disponibles jusqu'au 30 juin 2009.

Tarif :

- Enfant de – de 12 ans : 15 € (accompagnement obligatoire par un adulte).
- De 12 à 18 ans : 25 €, Adulte accompagnant : 40 €.
- Extérieur (enfant et adulte) : 45 €

N'attendez pas la date limite pour vous inscrire, places limitées.

Appel aux jeunes ...

Il y a quelques années des jeunes du village eurent envie de se retrouver.

Ils créèrent l'association A.J.C.L.I.P... (Association des Jeunes – Communication Locale d'Initiative à Plachy-Buyon). Elle fut très animée pendant de nombreuses années, rassemblant des bonnes volontés.

Et si une telle association renaissait ?

Elle pourrait reprendre le flambeau pour tenir compte des aspirations des jeunes.

Nous sommes à votre disposition et à votre écoute pour étudier toute proposition.

Ateliers Jeunesse

Suite aux ateliers organisés pour les jeunes le 22 novembre dernier, le conseil municipal souhaite que ceux-ci puissent se concrétiser au sein d'une association.

« Anim'en ciel », présidée par Claire Huyon, a répondu favorablement à ce projet à condition que lors de ces animations des adultes apportent du soutien.

Voici les après-midi programmés : Marie-Françoise Feller, animatrice de l'atelier « Mains Agiles » vous donne rendez-vous les samedis 30 mai et 20 juin de 14h30 à 17h. L'atelier « Chants » animé par Gary Szumny vous convie le samedi 6 juin.

Nous souhaitons un vif succès à ces différents regroupements et nous vous invitons à consulter le document joint à ce « Plachy-Buyon Infos »

En ce qui concerne les ateliers « Cuisine » et « Tennis de table », des réflexions sont en cours.

Clin d'oeil



« Rendez-vous le dimanche 10 mai ! »

Editions Norsud - Saleux - 03 22 89 02 02

PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'informations du conseil municipal – Avril 2009, n° 5



Après un long hiver rigoureux, Plachy-Buyon a retrouvé ses couleurs printanières et chaleureuses. « Le Lien », distribué en mars, a retracé son évolution depuis 25 ans et vous a rappelé les temps forts de l'année 2008. Les premières manifestations, comme le repas des aînés et le parcours du cœur, ont permis à certains d'entre nous de se retrouver ou de se connaître.

Notre collègue du conseil municipal, Paul Marticho, spécialiste en cardiologie, témoigne : « *Au nom de la Fédération Française de Cardiologie, la Mairie de Plachy-Buyon vous remercie de vous être mobilisés si nombreux le 28 mars 2009, bien que la météo ne fût pas de la partie, pour participer au 34ème parcours du cœur. Vous avez eu raison de bouger pour votre cœur, car nous connaissons tous les bénéfices d'une activité physique régulière, même modeste, maintenue durant toute l'existence, aussi bien en prévention primaire de la mortalité cardiovasculaire que secondaire. Sachez que l'exercice physique régulier a des effets bénéfiques sur le processus du vieillissement en général et sur le vieillissement du système cardiovasculaire en particulier.* » Chacun est invité à suivre ces conseils.

Les prochains rendez-vous auront lieu durant le long week-end du 8 mai. Comme à l'accoutumée nous vous y attendons nombreux.

L'équipe municipale



COMMUNE DE PLACHY-BUYON

2 rue du Cdt André Dodart 80160 Plachy-Buyon

Tel / Fax : 03-22-42-74-26

E-mail : mairie.plachy@wanadoo.fr

Loi sur l'eau

Obligation de déclarer les puits et forages privés pour un usage domestique.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages existants ou futurs destinés à prélever l'eau souterraine (puits et forages) à des fins strictement domestiques.

De plus, la loi a conféré aux services de distribution d'eau potable, mairie ou délégataire, la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie, si l'eau recueillie est utilisée au sein de l'habitation. La déclaration des ouvrages de prélèvement d'eau existants et futurs à des fins d'usage domestique est obligatoire et non les ouvrages de récupération des eaux de pluie. La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés ces ouvrages de prélèvement peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique.

Ce renforcement de la protection du milieu naturel (nappe d'eau souterraine) répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique. Pour déclarer un ouvrage de prélèvement d'eau à des fins d'usage domestique, il vous suffit de remplir un formulaire disponible en mairie et de le retourner une fois complété.

Tout nouvel ouvrage doit faire l'objet d'une déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Pour les ouvrages existants leur déclaration devra être faite avant le 31 décembre 2009.

Budget communal

Impôts locaux : Lors de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2009, le budget communal a été voté. Le choix des élus s'est porté sur une hausse de 1% du produit fiscal local. Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des différents taux ainsi que la moyenne de ceux appliqués dans les communes de notre département. Les taux d'imposition de la Communauté de Commune du Canton de Conty, resteront inchangés.

	Taux des taxes locales		Moyenne des taux des communes de la Somme
	2008	2009	
Taxe d'Habitation	5,61%	5,67%	15,13%
Taxe Foncière	13,50%	13,64%	24,03%
Taxe Foncière Non Bâti	20,39%	20,59%	38,31%
Taxe Professionnelle	7,41%	7,48%	15,87%

Droit de préemption : La propriété sise au n° 1 de la rue du Commandant André Dodart vient d'être mise en vente. Après visite des lieux, consultation du service des domaines et d'un architecte, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'exercer son droit de préemption et de porter la commune acquéreur. Un projet de construction de logements locatifs pourrait être envisagé.

Social et justice

L'assistance sociale

Vous avez :

- Un souci ou une difficulté dans votre vie quotidienne ?
- Des difficultés financières : dettes, factures impayées... ?
- Une question sur vos droits : Sécurité Sociale, chômage, retraite, RMI, ... ?
- Un souci dans l'éducation ou la scolarité de votre enfant ou adolescent ?
- Un problème de logement : le trouver, régler la caution... ?

• Vous êtes une personne âgée, handicapée, vous souhaitez rester à domicile ou chercher un établissement, une famille d'accueil... ?

l'assistance sociale vous accueille, vous informe, vous oriente et vous conseille en toute confidentialité. Vous pouvez la rencontrer : à la Mairie de Plachy-Buyon le 1er vendredi de chaque mois de 14h à 16h30 ou à votre domicile, si vous le souhaitez, dans ce cas, veuillez prendre RV auprès du centre Médico Social de Conty 03.60.03.42.80.



Nathalie Boulanger



La conciliation de justice

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné en rapport avec l'importance du litige, vous pouvez vous adresser à un conciliateur de justice. C'est un moyen simple, rapide et souvent efficace de parvenir à une solution équitable et respectueuse des droits de chacun.

Quelles sont les principales affaires dans lesquelles le conciliateur peut intervenir ?

On citera essentiellement : les conflits entre propriétaires et locataires, les litiges entre un consommateur et un professionnel, les difficultés de recouvrement de créances, les problèmes de mitoyenneté et de co-propriété, les contestations portant sur une facture, etc....

En revanche, le conciliateur de justice ne peut pas intervenir lors des conflits entre vous et l'administration (Etat ou collectivités territoriales) ou des conflits portant sur l'état des personnes (état civil, divorce, garde des enfants).



Pour le canton de Conty, un conciliateur de justice se tient à votre disposition chaque mois : en mairie de Plachy-Buyon (en principe le 3ème jeudi de chaque mois de 17h à 19h). Pour des raisons tenant à la disponibilité du conciliateur de justice, téléphoner auparavant au secrétariat de la mairie (03.22.42.74.26) afin d'avoir confirmation du jour.

Il est rappelé que le conciliateur de justice est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel. Sa fonction est placée sous le signe du strict bénévolat.

Léo Legrand

Informations pratiques

Salle multi-sports : La salle multi-sports est maintenant achevée. La Communauté de Communes se concerte avec les associations en vue d'élaborer le planning d'utilisation de cette salle : badminton, basket, tennis, tennis de table et volley ball.

Centre de loisirs (A.L.S.H.) : Les inscriptions auront lieu du mardi 2 juin au vendredi 26 juin 2009. Elles se feront à l'accueil périscolaire les : lundis, mardis, jeudis, vendredis de 16h30 à 18h maxi, le mercredi 10 juin 2009 de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, et le mercredi 24 juin 2009 de 14h à 17h. **Attention, le nombre de places est limité.**

Mini-marché du jeudi : C'est avec satisfaction que nous retrouvons un mini-marché depuis le 19 mars. Mme Soiron et la société Kern proposent leurs produits de fruits/légumes et fromages sur le parking du café « le Relais de la Selle » de 16h à 19h30 et vous y attendent.

Recensement de la population : Dans le cadre du dernier recensement réalisé en début d'année, nous remercions les habitants pour le bon accueil réservé à l'agent recenseur. Nous attendons le résultat officiel de l'INSEE pour vous en communiquer les grandes lignes.

Passeport biométrique :



Depuis le 27 mars dernier, le département de la Somme est entré dans le dispositif du passeport biométrique. La commune de Plachy-Buyon, comme d'autres, n'est plus habilitée pour recevoir les demandes de passeport. Seules 16 communes du département le sont. Voici les plus proches : Amiens, Ailly sur Noye, Poix de Picardie.

Concernant les cartes nationales d'identité, pas de changement.

Le centre de traitement des déchets à Thieulloy l'Abbaye : Sachez que ce centre peut être visité sur rendez-vous : centre de tri, plate forme de compostage, centre de stockage.

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à vous inscrire en téléphonant au 0800-01-05-04 ou par courrier électronique à aurore.smirtom@orange.fr. Une journée « portes ouvertes » est programmée le 13 juin 2009.

Collecte des déchets verts 2009 : Comme annoncé dans « le Lien », les déchets verts sont ramassés uniquement le 1er lundi de chaque mois d'avril à novembre : 4 mai – 1er juin – 6 juillet – 3 août – 7 septembre – 5 octobre - 2 novembre.

Archives départementales : Si cela vous intéresse....Les anciens plans de Plachy et Buyon datant respectivement de 1750 et de 1680, projetés lors du repas des Aînés du 8 mars dernier, sont disponibles sur le site du Conseil Général de la Somme. (« Archives et Généalogie » à l'adresse "www.somme.fr/loisirs_culture/archives_et_généalogie" dans le fichier "archives en ligne" à la rubrique « photothèque » en indiquant le lieu « Plachy-Buyon »).

AGENDA

Vendredi 8 mai – 18h15 : Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945.

Vendredi 8 mai au dimanche 10 mai – de 10h à 18h : Exposition de Mme Béatrice Duriez Choquet, espace M.A. Wallet-Fouque (dessins, gravures et peintures). Une journée avec les enfants des écoles est prévue le lundi 11 mai.

Vendredi 8 mai : Réderie à Prouzel organisée par l'Association des Parents d'Elèves.

Dimanche 10 mai – 9h à 18h : 14ème Marché de Printemps.

Jeudi 21 mai : UNC – Méchoui à Fossemanant sur réservation

Dimanche 24 mai et lundi 25 mai : Fête du village, place du Petit Plachy, Attractions foraines.

Samedi 30 mai – 14h30 à 17h : Atelier Jeunesse «Mains agiles ».

Vendredi 5 juin 20h15 : Club de Tennis – « finale double »

Samedi 6 Juin 16h00 : Club de Tennis – « finale simple »

Samedi 6 juin – 14h30 à 17h : Atelier Jeunesse « Chants ».

Dimanche 7 juin : **Elections Européennes**

Dimanche 7 juin : Journée pétanque (Organisée par le Club de Foot)

Dimanche 14 juin : Fête de la Coulée Verte de Bacoüel à Loeuilly.

Samedi 20 juin – 14h30 à 17h : Atelier Jeunesse «Mains agiles ».

Samedi 27 juin – Après-midi : Fête des écoles à Plachy-Buyon

Mois de juillet et août :

Mercredi 8 juillet : Journée pêche organisée par le club des aînés.

Lundi 13 juillet – 19h30 : Repas champêtre offert à tous les habitants.

22h30 : Retraite aux flambeaux (rendez-vous à la salle polyvalente),

Vers 23h : Feu d'artifice tiré au Bosquet de Camont

Mardi 14 juillet – 12h : Cérémonie et dépôt de gerbe au monument aux morts.

Vendredi 31 juillet – 18h : fête du centre de loisirs

Lundi 24 août – 16h à 19h30 : Don du sang à la salle polyvalente

Dimanche 30 août : Journée pêche de l'UNC

Dimanche 30 août : voyage des jeunes à Disneyland-Paris.

N-B : la remise des prix des maisons fleuries prévue le 25 avril est reportée à l'automne dans le cadre d'une soirée sur le thème de la protection de la nature.